

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

LES PÊCHESLA VENTE DE THON EN CONSERVE—LES ENVOIS REFUSÉS PAR
LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Sachant qu'il aurait dû s'inquiéter de la santé de tous les canadiens, a-t-il informé le premier ministre ou son cabinet que le ministère de la Défense nationale a refusé deux envois de thon rance? Quand a-t-il communiqué ce renseignement au premier ministre ou à son cabinet? Ou a-t-il gardé pour lui ces détails un peu douteux?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Ce renseignement m'a été communiqué le mercredi 18 septembre, monsieur le Président, et j'en ai tenu compte entre autres . . .

M. Broadbent: Comment?

M. Nielsen: . . . sur les directives du premier ministre, dans les initiatives que le gouvernement a prises immédiatement pour faire face à ce problème.

LE PREMIER MINISTRE HATFIELD—LES COMMUNICATIONS AU
SUJET DU THON

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. A-t-il communiqué par téléphone ou par écrit avec son homologue provincial Richard Hatfield? Quels entretiens ont eu lieu entre lui et son ministre des forêts au sujet de ce problème?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je ne puis répondre qu'en mon nom, monsieur le Président. Le député m'a demandé si je m'étais entretenu avec le premier ministre Hatfield à ce sujet, la réponse est non.

LA RESPONSABILITÉ DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. D'après ce qu'ont dit les médias, et d'après une liste que nous avons dressée de toutes les personnes qui étaient au courant de l'affaire du thon, nous savons aujourd'hui . . .

M. Hnatyshyn: Règlement.

M. Chrétien: . . . que le chef de cabinet adjoint du premier ministre, ainsi que l'homme chargé d'établir la liaison avec le caucus, M. MacAdam, le ministre des Pêches, le ministre de la Santé et du Bien-être, le ministre de la Consommation et le ministre de la Justice étaient au courant.

M. Hnatyshyn: Règlement.

M. Chrétien: Quand le ministre va-t-il enfin accepter la part de responsabilité qui lui revient au lieu de chercher des boucs émissaires et d'obliger ceux qui ne sont pas les vrais fautifs à démissionner?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai accepté ma part de responsabilité. En homme de principe, le ministre des Pêches a jugé préférable de présenter sa démission, mais ce sens de l'honneur est totalement étranger au ministre libéral.

Des voix: Bravo!

M. Deans: C'est vrai.

M. Mulroney: Les libéraux avaient une règle bien simple: pas d'accusation, pas de démission.

Mme Copps: Attendez. Si vous disiez la vérité vous vous retrouveriez dans de mauvais draps.

M. Mulroney: Ma réponse c'est que, comme je l'ai dit hier, dès que cette affaire a été portée à mon attention, j'ai agi rapidement et comme je le devais pour régler ce problème.

[Français]

LE RÔLE DU BUREAU DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Suivant les informations que nous avons, son propre bureau était au courant depuis le mois de juillet du fait que les deux principaux réseaux de télévision du Canada de langue anglaise travaillaient à la préparation d'un dossier sur le problème du scandale du thon, tel que nous le connaissons à l'heure actuelle. Est-ce que le premier ministre a donné comme mission à son bureau, tout d'abord et avant tout, de s'occuper de l'image du premier ministre plutôt que du bien-être et de la santé des Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Mais quelle question surprenante venant d'un député aussi réputé et respectable de cette Chambre.

J'ai répondu hier à toutes les questions honnêtement et complètement. Malheureusement, le député était absent. Nous avons agi en tout temps avec célérité et dans l'intérêt des consommateurs du Canada.

Mon ami mentionne le fait qu'un ou deux membres de mon personnel étaient au courant. Effectivement, M. MacAdam, de mon personnel, a appris le ou vers la première semaine du mois de juillet l'existence de rumeurs dans ce sens-là. Il a communiqué avec le chef de cabinet du ministre des Pêches et des Océans dans ce sens-là. Il a reçu l'assurance qu'il n'y avait pas de problème.

Deuxième cas, le ou vers la mi-juillet, M. Anderson, de mon cabinet, a reçu une visite de la part de deux membres du personnel du ministre en question. On lui a donné l'assurance qu'il n'y avait aucune menace de quelque nature que ce soit à la santé et, en deuxième lieu, que le ministre agissait complètement à l'intérieur de son autorité ministérielle et qu'il n'y avait rien du tout d'incorrect dans la situation.